



Communiqué de presse FSU 22 : Pas de rentrée le 11 mai sans garantie !

Une fois de plus, les déclarations précipitées s'enchaînent et les déclarations de M. Blanquer du 21 avril 2020 vont à l'encontre de ce que la FSU et les personnels attendent . En effet, nous avons eu droit à l'annonce d'un calendrier de rentrée « déconfinée » étapes par étapes avec même des précisions sur les effectifs maximum par classe déconnectés des réalités.

En effet, à partir de quelle décroissance de l'épidémie est-il raisonnable de « déconfiner » ? De même, quand une salle de classe est prévue pour 20 élèves (en TP de sciences par exemple) comment voulez-vous mettre 15 élèves en respectant les gestes barrières et, surtout, la distanciation sociale ? N'est-il pas absurde de donner des précisions de ce type avant d'avoir défini précisément les critères et les mesures nécessaires à une reprise sans risque pour les élèves et les personnels ?

La FSU n'a pas la prétention de connaître l'ensemble des procédures à appliquer. En revanche, nous demandons à ce que les préconisations sanitaires pour la protection optimale de toutes et tous soient strictement respectées. Ce sont des conditions *sine qua non* à la reprise.

En tout état de cause, les éléments suivants nous semblent incontournables :

- la mise en place d'une politique massive de tests qui devra correspondre aux préconisations du conseil scientifique et de l'OMS;
- la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques...) et une protection adaptée ;
- la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour les agent-e-s et les élèves et qui doit être adaptée à la situation de travail de chacun ;
- les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite doivent bénéficier des mesures d'éloignement du travail et avoir un suivi médical ;
- les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents souffrent de grandes pathologies, doivent pouvoir être exemptés du retour en classe ;
- des garanties concernant la limitation des effectifs par groupes dès le retour des élèves (retour qui ne peut être simultané de celui des adultes), pour permettre la distanciation sociale exigée par ailleurs, et ce pour l'ensemble des niveaux et tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels (cantine scolaire, internats, couloirs etc.).

Si ces conditions n'étaient pas remplies, les risques encourus par les élèves, les personnels et la population devront conduire à différer l'ouverture des écoles et des établissements scolaires prévue à partir du 11 mai.